

AMENAGEMENT FONCIER

Activités fondatrices et historiques du bureau CESAME, les études liées à l'aménagement foncier restent depuis 1984 au cœur de son savoir-faire.

Suivant de près les évolutions réglementaires liées au développement des territoires ruraux, CESAME a su s'adapter et regrouper les compétences nécessaires à la réalisation des différentes études qui jalonnent les procédures d'aménagement foncier.

Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) :

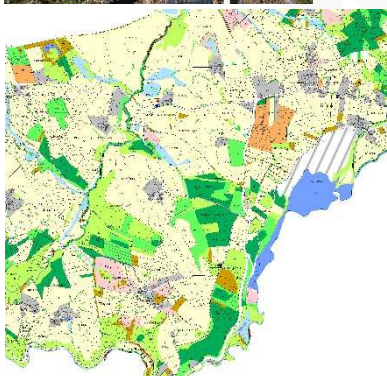
Notre démarche est basée principalement sur l'information, le dialogue, la disponibilité et l'apport de conseil auprès des différents acteurs concernés, fruits de notre expérience dans ce domaine.

Réglementation des boisements

Présence sur le territoire d'étude par de nombreuses enquêtes et rencontres (monde agricole, les sylviculteurs, les associations locales ou départementales...).

Réunions de travail pour recueillir des informations et mieux appréhender les enjeux et contraintes du territoire, les attentes vis à vis de cette procédure.

Utilisation de l'outil informatique en réunion (travail sur le zonage sur photo aérienne vidéo-projetée avec cadastre), visualisation des différentes réglementations.



Etude préalable à l'aménagement foncier

Une connaissance approfondie du terrain grâce à des levés détaillés et systématiques à la parcelle avec notamment l'analyse du maillage bocager.

Des interventions ciblées de chargés d'études spécialistes suivant les enjeux reconnus (hydrologie, risques, milieux naturels, faune, flore...).

De nombreuses enquêtes auprès des acteurs locaux (élus, associations, gestionnaires...).

Une concertation avec les Services de l'État pour les prescriptions environnementales.

Des plans parcellaires détaillés et informatisés, véritables outils d'aide à la décision pour le projet de périmètre.

Etude d'impact d'aménagement foncier

Une expérience unique permettant de bien informer les différents intervenants (élus, propriétaires, exploitants, associations locales...) sur les tenants et aboutissants de chaque phase de l'étude.

Une participation active sur le terrain avec le géomètre et la commission permettant d'éviter au mieux les impacts présents.

Un travail de concertation sur les mesures compensatoires pour qu'elles soient comprises et acceptées, et l'émergence de propositions complémentaires avec recherche de solutions techniques.

Une compétence pour réaliser les études d'incidences Natura 2000 le cas échéant.

Suivi et bilan des travaux connexes

Un suivi du dossier de consultation des entreprises et des réunions de chantier.

Une participation aux réunions de chantier pour la recherche de compromis et d'adaptation de travaux sur le terrain.

Un parcours systématique du périmètre pour comparer la réalité du terrain au plan des travaux connexes prévus.

Un bilan chiffré des travaux effectués, avec une cartographie adaptée.

Références sélectionnées

ETUDES D'AMENAGEMENT FONCIER – VOLET ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

- 2017 (en cours) : Commune de Montcel (63). Périmètre de 943 ha.
Client : Département du Puy de Dôme
- 2016 : Commune de Condat-en-Combraille (63).
Client : Département du Puy de Dôme
- 2014 : R.N. 102, contournement de Brioude. Client : Conseil général 43
- 2013 : Commune de St-Genest-Champespe (63).
Client : Conseil général 63
- 2012 : Commune d'Aubusson d'Auvergne. Périmètre de 700 ha.
Client : Conseil général 63
- 2011 : Commune de Cognat-Lyonne. Périmètre de 1 000 ha.
Client : Conseil général 03
- 2010 : Autoroute A719 entre Gannat et Vichy (7 communes concernées).
Périmètre de 4 500 ha. Client : Conseil général 03
- 2009 : Commune d'Anneyron (26). Périmètre de 2 900 ha. Déviation RD1 -
Volet environnement et paysage. Client : Conseil général 26
- 2009 : Communes de St Christophe/Dolaizon et Cussac/Loire (43). Périmètre
de 1 900 ha. Déviation RN88. Client : Conseil général 43
- 2008 : Communes de Joux, Tarare et St Marcel l'Eclairé (69). Périmètre de
1 700 ha - Autoroute A 89 (ASF). Client : Conseil général 69
- 2007 : Commune de Vassel (63). 295 ha. Client : Conseil général 63
- 2007 : Commune de Dore-l'Église (63). 1 800 ha. Client : Conseil général 63
- 2007 : Commune de St-Sauveur Gouvernet (26). 2 200 ha.
Client : Conseil général 26
- 2006-2007 : Communes de Balbigny, St-Marcel de Félines, Néronde
(2 300 ha). St-Just-la-Pendue, Ste-Colombe sur Gand, Bussièrès (2 500 ha),
Violay (800 ha) (42).
- 2006-2007 : 7 communes - Passage de l'autoroute A 89 (ASF).
Client : Conseil général 42



ETUDES D'IMPACT D'AMENAGEMENT FONCIER

- 2017 (en cours) : Commune de Saint-Genest-Champespe (63)
- 2015 : Commune d'Aubusson (63). Client : Conseil Général du Puy-de-Dôme
- 2012-2014 : Commune d'Anneyron (26) - Périmètre de 2 300 ha
- 2011-2013 : Commune St-Auban-sur-Ouvèze (26) - 670 ha
- 2010-2011 : Communes de Balbigny, St Marcel de Félines, Néronde (42)
- 2010-2011 : Communes de St-Just la Pendue, Ste-Colombe sur Gand,
Bussièrès et Violay (42)
- 2008 : Commune des Monts Verts (48)
- 2007 : Commune de Blesle (43)
- 2007 : Commune de St-Pierre le Chastel (63)
- 2007 : Commune de Sauvagnat-près-Herment (63)

SUIVI ET BILANS DES TRAVAUX CONNEXES

- 2017 : Commune d'Anneyron (26)
- 2014-2016 : 7 Communes concernées par le passage de l'A89.
Client Conseil Général 42
- 2010-2011 : Commune de St-Pierre-le-Chastel (63)
- 2009 : Commune de Sauvagnat-près-Herment (63)
- 2009 : Commune de St-Forgeux Lespinasse (42)
- 2009 : Commune de Saint-Ours les Roches (63)
- 2008 : Commune de St Marcel-les-Félines (42)
- 2008 : Commune de Hyds (03)
- 2007 : Commune de Charbonnières-les-Vieilles (63)



REGLEMENTATIONS DES BOISEMENTS

- 2017 (en cours) : Communes de Saint-Priest-la-Prugne et La Tuillière (42),
6 777 ha
- 2017 (en cours) : Commune de Saint-Victor-Malescours (43), 1 447 ha
- 2017 (en cours) : Commune de Salettes (43), 2 028 ha
- 2015 : Commune de Luriecq et Chenereilles (42), 2 925 ha
- 2015 : Commune de St-Sauveur (42), 3 026 ha
- 2014 : Commune de Gouttières (63), 2 563 ha
- 2014 : Commune du Bessat (42), 2 600 ha
- 2012-2013 : Communes de Doizieux et la Valla-en-Gier (42), 6 300 ha
- 2012-2013 : Commune d'Yssingeaux (43), 8 057 ha
- 2012-2013 : Trois communes du canton de Menat (63), 5 900 ha
- 2011-2012 : Dix communes du Pays de Sauxillanges (63), 15 000 ha
- 2011-2012 : Commune de Saint-Rémy-sur-Durolle (63), 1 800 ha
- 2011-2012 : Quatre communes du canton de Manzat (63), 12 500 ha
- 2011 : Sept communes de la Montagne Thiernoise (63), 13 300 ha
- 2010-2011 : Commune de Loddès (03), 2 350 ha
- 2010 : Commune de Viverols (63), 1 250 ha
- 2010 : Commune de St-Anthème (63), 6 890 ha
- 2009 : Étude du « Schéma départemental pour la mise à jour et l'élaboration
des réglementations de boisement de la Loire ». Conseil général de la Loire
- 2008 : Communes de Dunières, 3 500 ha et Riotord, 5 200 ha (43)

